

# RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT ARTICLE 29

**KLESIA Prévoyance**

**2024**



## SOMMAIRE

Editorial .....	3
Profil.....	3
Métiers .....	4
Entités.....	6
Clients .....	6
A DEMARCHE GENERALE .....	7
B MOYENS ASSOCIES .....	7
C DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE.....	10
Les enjeux ESG dans la maîtrise des risques opérationnels .....	10
Les enjeux ESG dans la maîtrise du risque de réputation .....	11
D STRATEGIE D’ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION	12
La maîtrise des risques ESG en matière de gestion d’actifs .....	12
Engagements.....	13
Intégration des notes ESG dans la gestion.....	14
Engagement actionnarial et exercice des droits de vote .....	17
Integration des criteres ESG dans la gouvernance .....	18
Initiatives pour financer les transitions ESG .....	23
E TAXONOMIE.....	25
F STRATEGIE D’ALIGNEMENT CARBONE .....	26
G STRATEGIE D’ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE .....	30
H DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX et de QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES .....	33
I CLASSEMENT SFDR.....	38
ANNEXE 1 : Fiche détaillée .....	39
ANNEXE 2 : conclusions de l’analyse de double materialite .....	40

L'article 29 de la Loi Energie Climat annule et remplace les dispositions de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique. Elle a pour objet de coordonner la réglementation française avec les règlements européens SFDR et Taxonomie. Dans le cadre de cette exigence réglementaire, le présent rapport vise à informer nos parties prenantes de la prise en compte dans notre stratégie d'investissement, des critères environnementaux sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Protéger nos clients sur le long terme requiert une attention toute particulière aux évolutions de la société et de son environnement. A ce titre, et porté par les valeurs du paritarisme que sont l'humanisme, la solidarité et la responsabilité, le groupe KLESIA a mis en place une démarche RSE qui couvre ses activités : ses offres de protection sociale, ses investissements (en tant qu'investisseur institutionnel mais aussi en tant que gestionnaire d'actifs) et ses pratiques d'entreprises (gestion des ressources humaines, consommations énergétiques de ses locaux, mécénat d'entreprise, etc.).

Ce rapport a pour objet de décrire la façon dont notre Groupe intègre les critères extra-financiers dans ses processus d'investissement au sens large du terme, ainsi que la trajectoire en cours de déploiement dont s'est doté le Groupe permettant à la fois d'appréhender de nouveaux risques et d'identifier de nouvelles opportunités d'investissement.

KLESIA a adopté en 2020 la raison d'être « Garantir un avenir serein et la qualité de vie pour tous ». Cette raison d'être est inscrite dans les statuts en tant qu'entreprise à mission et se décline en cinq objectifs permettant de déployer la démarche RSE :

- Ecouter et intégrer les attentes des parties prenantes du Groupe dans la proposition de nouvelles solutions ou d'évolutions de nos produits et services
- Soutenir et accroître des actions en faveur de l'Humain et plus spécifiquement dans les domaines du Handicap et de la Diversité
- Déployer des pratiques d'Achats responsables avec nos partenaires contractuels dans le respect de critères sociétaux et environnementaux
- Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable
- Développer des actions en faveur de la diminution de notre empreinte environnementale en matière d'évolution des consommations énergétiques.

## PROFIL

KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif. A ce titre, le Groupe accompagne ses clients, actifs et retraités, tout au long de leur vie, dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de la retraite complémentaire et de la dépendance. Il répond également aux besoins des entreprises en proposant des produits adaptés aux besoins de leurs salariés. L'innovation, l'action sociale et la prévention sont trois axes prioritaires de l'engagement sociétal de KLESIA, qui soutient les personnes fragilisées.

## METIERS

<b>INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL</b>	<b>RETRAITE COMPLEMENTAIRE</b>	KLESIA gère la retraite complémentaire au travers de ses institutions Arrco-Agirc (caisse de retraite complémentaire interprofessionnelle pour l'ensemble de employés) ainsi que Carcept pour la profession du transport. À ce titre, il assure la collecte des cotisations auprès des entreprises, le calcul des points, le versement de la pension aux retraités, l'information et le conseil aux entreprises.	Entreprises
			Actifs
			Retraités
	<b>PREVOYANCE</b>	Pour compléter les prestations versées par la Sécurité sociale, KLESIA a mis en place des garanties complémentaires de prévoyance, destinées aux entreprises et à leurs salariés. Ainsi, en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail ou d'hospitalisation, elle propose des solutions pour répondre le mieux possible aux besoins et spécificités de ses clients, et anticiper les conséquences, pour l'assuré et ses proches.	Entreprises
			Salariés
	<b>SANTE</b>	Afin de protéger efficacement les individus, KLESIA développe des contrats santé s'adressant aux entreprises et à leurs salariés ainsi qu'aux travailleurs non-salariés et aux particuliers. Ces contrats santé complémentaires mis à disposition sont adaptés à la situation et aux besoins spécifiques des professionnels. Les particuliers (salariés isolés ou retraités) bénéficient quant à eux de garanties modulables, grâce à des contrats individuels spécifiques.	Entreprises
Salariés			
Assurés individuels			

	<b>DEPENDANCE</b>	KLESIA propose aux entreprises comme aux particuliers des solutions spécifiques pour mieux faire face aux risques liés à la perte d'autonomie. Au-delà de ces garanties, le Groupe met également à disposition de ses clients une solution complète de téléassistance, comportant différents niveaux de services pour s'adapter à chaque situation.	Entreprises
			Salariés
			Assurés
	<b>EPARGNE SALARIALE</b>	KLESIA a mis en place à destination exclusive de ses propres salariés des solutions d'épargne collective et individuelle prenant en compte les spécificités et les possibilités financières de chacun.	Entreprises
			Salariés
	<b>SERVICES A LA PERSONNE &amp; ACTION SOCIALE</b>	KLESIA vient en aide aux personnes fragilisées (cotisants salariés et retraités des institutions relevant de la compétence du Groupe) sous la forme d'aides financières attribuées à des personnes en difficulté et d'actions collectives de prévention et d'accompagnement telles que des conférences, des ateliers ou des opérations d'information et de sensibilisation.	Entreprises
			Cotisants
			Retraités
<b>SOCIETES DE GESTION D'ACTIFS</b>	<b>GESTION D'ACTIFS</b>	En support à ses activités, KLESIA dispose d'une entité interne destinée à gérer une partie de ses actifs financiers (KLESIA Finances).	Entités du Groupe

## ENTITES



## CLIENTS

KLESIA dispose d'une clientèle variée :

- Les entreprises, signataires de contrats collectifs destinés à couvrir leurs salariés ;
- Les clients individuels (actifs ou retraités), souhaitant disposer d'une couverture à titre personnel.

Concernant la clientèle « entreprise », KLESIA a une approche ciblée, dite « affinitaire » autour de 6 secteurs majeurs issus de ses branches historiques :

- Le secteur du transport, branche historique du Groupe
- Le secteur du tourisme et des commerces de proximité, notamment avec les métiers de l'horlogerie, du commerce de gros, des hôtels, cafés, restaurants, des fleuristes, de la vente et services des animaux familiers et des vins et spiritueux
- Les métiers de la santé, regroupant les pharmacies d'officine, le négoce de fournitures dentaires, les laboratoires de biologie médicale, ainsi que les établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées
- Le secteur du conseil et service, pour les métiers de l'immobilier et de la publicité
- Le secteur de la Défense et de la Haute Technologie
- Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

## A DEMARCHE GENERALE

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b), d) et e) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.

Le Groupe KLESIA est concerné à ce titre par son entité KLESIA Prévoyance, en tant qu'institution de prévoyance dont le bilan 2024 s'élève à 4 425 M€.

Il convient de souligner que KLESIA applique les mêmes politiques ESG à l'ensemble des entités du Groupe. Les assertions avancées dans le présent rapport s'appliquent donc à toutes les entités de KLESIA. C'est notamment le cas pour ce qui est de la gouvernance, de la politique d'investissement, des process et des moyens associés.

Il convient par ailleurs de rappeler que KLESIA Prévoyance est exposé en matière de passifs à 57 m€ de garanties Indemnités de Fin de Carrière destinées aux employés du groupe KLESIA ainsi qu'à 126,7 m€ de provisions techniques en retraite complémentaire au sein d'un fonds fermé (CRPB) en voie d'extinction. Ce rapport doit être, notamment, lu au regard de la faible matérialité de l'activité d'épargne au sens large du terme en tenant compte du principe de proportionnalité.

## B MOYENS ASSOCIES

Les moyens alloués pour répondre aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat sont internes au groupe KLESIA mais également externes (fournisseurs de données, sociétés de gestion d'actifs, conseil en droits de vote, organismes de formation).

Ils sont répartis au sein du Groupe dans plusieurs directions avec un pôle dédié au niveau de la Direction de la Communication pour tout ce qui relève de la coordination relative à l'entreprise à mission qui intègre le volet RSE et la politique d'intérêt général.

Pour ce qui concerne spécifiquement les investissements, les activités relatives à la Transition Energétique sont réparties sur plusieurs temps plein au sein des différentes sociétés de gestion et de la direction des investissements. 20% du temps de la direction des investissements est globalement consacré à ce thème. Il est à noter qu'un recrutement dédié à cette activité a été effectué courant 2025 afin de renforcer l'expertise dans ce domaine.

KLESIA consacre annuellement un budget global de 150 000 euros destiné aux fournisseurs de données. Soit un peu moins de 0,01% des encours du groupe KLESIA.

Concernant la thématique de la politique de droits de vote, le Groupe s'appuie sur l'expertise de Proxinvest pour guider l'exercice de ses droits de vote en assemblée générale. Le fournisseur intervient en particulier sur l'analyse des résolutions soumises aux assemblées générales en lien – notamment - avec les thématiques ESG. Ce partenariat constitue un levier stratégique pour aligner les pratiques d'engagement actionnarial / votes de KLESIA sur sa politique de vote et ses engagements ESG.

Le Groupe a également mis en place un programme de formation dédié aux membres du conseil d'administration pour les sensibiliser sur les thématiques ESG. Cette démarche vise à renforcer les

compétences des administrateurs afin d'intégrer efficacement les risques et opportunités liés à la durabilité dans la stratégie et le contrôle du groupe.

Le tableau ci-dessous détaille les formations suivies en 2024 par les administrateurs du groupe par thématique ESG (Environnement, Social, Gouvernance) : soit 90 administrateurs au niveau du groupe.

Domaine (E,S,G)	Thématique de formation
<b>E</b>	Changement climatique et santé
<b>G</b>	Ethique et déontologie : gestion des conflits d'intérêt des administrateurs
<b>G</b>	Être administrateur d'un organisme d'assurance
<b>S</b>	Intérêt général chez KLESIA
<b>G</b>	La prévention de la corruption et des conflits d'intérêts
<b>G</b>	LCBFT - Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
<b>E/S/G</b>	Les investissements socialement responsables
<b>G</b>	Le fonctionnement des instances et l'évaluation des travaux du conseil d'administration
<b>G</b>	La responsabilité des administrateurs
<b>E/S/G</b>	Rapport de durabilité et CSRD

Plus généralement, le groupe veille à sensibiliser et former l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux ESG, notamment à ce jour sur les aspects principalement liés à la gouvernance comme le détaille le tableau ci-après :

Domaine (E,S,G)	Thématique de formation	Nombre de collaborateurs formés
<b>G/S</b>	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme – LCBFT	2 268
<b>G</b>	Règlement Général de Protection des Données – RGPD	2 295
<b>G</b>	Lutte contre la fraude aux prestations retraite	475
<b>G</b>	Lutte contre la fraude aux cotisations retraite	263
<b>G/S</b>	Lutte contre la fraude - Action Sociale	95
<b>G</b>	Lutte contre la corruption – Module Code de conduite (Loi Sapin 2)	2 238
<b>G</b>	Lutte contre la corruption - Module Trafic d'influence	2 240

Des réflexions sont en cours pour développer des formations en lien avec l'environnement à l'ensemble des collaborateurs.

Par ailleurs, le groupe se fait accompagner depuis plusieurs mois par un prestataire externe dans le cadre du déploiement du reporting CSRD à venir.

En matière d'investissements, le Groupe a recours à trois sociétés de gestion d'actifs de place qui lui apportent en complément ses ressources et ses expertises en matière d'ESG. Il s'agit d'Amundi, de BNPP Asset Management et d'Axa Investment Managers.

**AMUNDI** a recours à une organisation dédiée au service de l'investissement responsable organisée autour de cinq pôles (Recherche, Méthode, Développement commercial, stratégie réglementaire, stratégie opérationnelle) comprenant 70 experts. Les équipes d'Amundi assurent notamment à ce titre une veille réglementaire et un suivi de l'ensemble des controverses susceptibles de pénaliser les portefeuilles investis de KLESIA. Amundi a développé sa propre méthodologie de notation ESG, propriétaire et centralisée, permettant d'alimenter la surveillance du portefeuille KLESIA. Amundi s'inscrit dans le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE en matière de gouvernance d'entreprise, ou encore les recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et assure à ce titre une veille transverse sur les portefeuilles KLESIA.



**BNP Paribas Asset Management** dispose d'un « Sustainability Center » comptant 30 experts ESG spécialisés par secteur d'activité et zone géographique. BNPP AM a développé une méthodologie propriétaire d'évaluation ESG combinant des analyses quantitatives et qualitatives pour attribuer à chaque émetteur une notation ESG entre 0 et 99. Les émetteurs sont classés par déciles par rapport à leurs pairs. Pour les émetteurs souverains, une grille ESG spécifique est utilisée, répartie équitablement sur les trois thématiques : Environnement (E), social (S), gouvernance (G). Les principaux fournisseurs de données utilisés par BNP Paribas Asset Management sont Sustainalytics, ISS ESG, MSCI ESG Research, S&P Global, Vigeo Eiris racheté par Moody's.

**AXA Investment managers** dispose au 31 décembre 2024 de 34 experts dédiés en matière d'investissement responsable. Le pôle ESG est intégré au sein des équipes d'investissement et de recherche. Les analyses et notations ISR produites sont embarquées dans les outils de front office afin

KLESIA Prévoyance - Rapport LEC29 9

d'être prises en compte par les gérants de portefeuille dans les processus d'investissement et servent de veille sur les portefeuilles KLESIA. En matière de notation, Les scores ESG d'Axa Im sont établis à l'aide de la méthodologie « Q<sup>2</sup> » basée sur la méthodologie MSCI avec des ajouts propriétaires. AXA Im utilise également les sources de données supplémentaires suivantes :

- Sustainability (analyse des controverses)
- S&P Trucost (KPI environnementaux et sociaux quantitatifs, métriques d'alignement avec la taxonomie)
- ISS (recherche sur l'impact et évaluation de l'alignement avec les ODD)
- Carbone 4 (informations sur les risques climatiques)
- Iceberg DataLab (métriques de biodiversité)
- Urgewald (recherche sur le charbon, pétrole et gaz avec les listes GCEL et GOGEL)...

## C DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

### LES ENJEUX ESG DANS LA MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels se définissent comme des événements susceptibles d'empêcher ou d'entraver la réalisation des objectifs opérationnels, pouvant alors engendrer des pertes ou dommages.

Afin de les maîtriser, KLESIA a mis en place une cartographie de ses risques opérationnels associée à un plan de contrôle adapté. Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de KLESIA a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques opérationnels auxquels le groupe peut être confronté.

7 types de risques opérationnels sont identifiés :

- Dommages aux biens et aux personnes (catastrophes et événements d'origines naturels, événements d'origine humaine, volontaire et involontaire, mise en danger des salariés par négligence, etc.)
- Dysfonctionnements Produits et Relations clients (produits, pratiques commerciales et relations contractuelles, suivi de la relation clients, médiation)
- Dysfonctionnements dans la gestion des Ressources Humaines (gestion des emplois, formation et compétences, relations sociales)
- Dysfonctionnements des Systèmes d'Informations
- Erreurs d'exécution (processus métier)
- Fraudes externes (vol, détournement, tromperie, falsification, fraude)
- Fraudes Internes (vol, détournement, tromperie, falsification, fraude)

Au total, plus de 1 400 risques ont ainsi été identifiés et l'impact extra-financier (c'est-à-dire sur les thématiques ESG<sup>1</sup>) de chacun d'entre eux est évalué, qu'il s'agisse de gestion des ressources humaines, de réputation, d'efficacité organisationnelle, d'accès au marché, de conformité, etc.

---

<sup>1</sup> Environnement, Social et Gouvernance  
KLESIA Prévoyance - Rapport LEC29

## LES ENJEUX ESG DANS LA MAITRISE DU RISQUE DE REPUTATION

Le risque de réputation désigne un risque financier encouru par une entreprise si son image de marque venait à être ternie par un scandale. Il est capital dans les analyses ESG, car la survenance de ce risque constitue une rupture dans la relation de confiance entre l'entreprise et la société.

Au sein de KLESIA, la Direction des Risques a défini une échelle de cotation du risque de réputation permettant de mesurer le degré de criticité d'un incident pouvant être à l'origine d'une atteinte à la réputation de l'entité. Cette échelle distingue notamment :

- les réclamations formulées par les clients de KLESIA, associées à une typologie d'incident et dont le niveau de criticité est fonction du nombre de réclamations recensées ;
- les incidents pouvant donner lieu à un article dans la presse locale voire nationale, auxquels un niveau de criticité élevé est affecté.

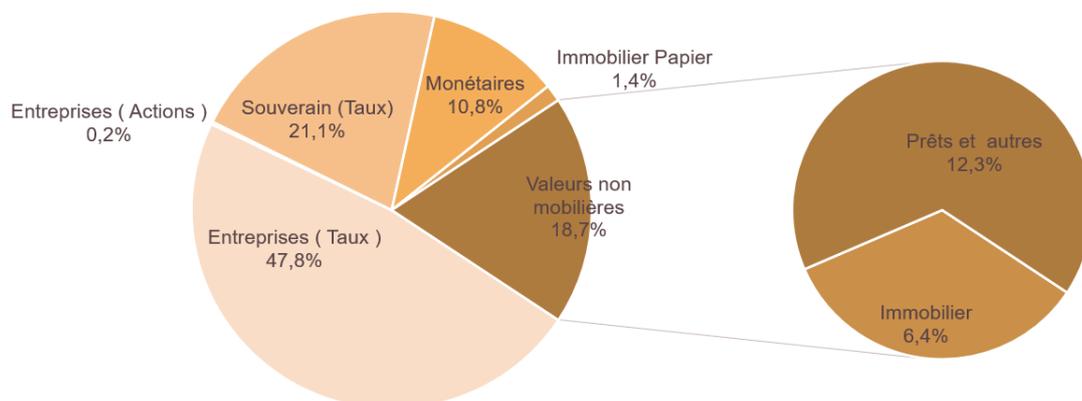
L'entreprise est exposée à 4 facteurs de risque :

- **Le risque de non-conformité** : il se définit comme le « risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte financière matérielle ou d'atteinte à la réputation qu'engendre le non-respect par l'entreprise des dispositions légales, réglementaires, des normes professionnelles ou déontologiques applicables à ses activités ».
- **La gestion de la relation client** est un facteur de risque qui porte d'une part sur l'éthique des pratiques commerciales mais aussi sur la satisfaction client. A ce jour KLESIA Prévoyance est exposé en matière de passifs à 57 m€ d'IFC destinés aux employés du groupe KLESIA ainsi que 126,7 m€ de provisions techniques en retraite complémentaire au sein d'un fonds fermé (CRPB) en voie d'extinction. Au regard de la faible matérialité d'encours d'épargne concernés KLESIA Prévoyance ne propose pas – et ne communique pas auprès de sa clientèle – sur des produits financiers en relation avec les principes ESG.
- **La gestion de la sous-traitance** : KLESIA doit s'assurer que ses sous-traitants fonctionnent de façon à ne pas porter préjudice à la réputation du Groupe.
- **L'honorabilité des membres dirigeants** : Conformément à l'article 42 de la Directive Solvabilité 2, KLESIA se doit d'évaluer la compétence (en termes de connaissances et d'expériences) ainsi que l'honorabilité (en termes de réputation et d'intégrité) des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou bien qui occupent une fonction-clé.

## D STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION

### LA MAITRISE DES RISQUES ESG EN MATIERE DE GESTION D'ACTIFS

Le portefeuille d'actifs de KLESIA Prévoyance s'élevait à 2 milliards d'euros au 31/12/2024. Il est essentiellement composé de valeurs mobilières, investies sur les marchés financiers.



Les valeurs mobilières comptent pour plus de 80 % des actifs de KLESIA Prévoyance. Celles-ci sont majoritairement investies dans des véhicules modérément risqués d'un point de vue financier (les obligations d'entreprise, les titres souverains et le monétaire comptent pour 78 % du portefeuille et la note S&P se situe en moyenne entre BBB+ et BBB).

Ce portefeuille est principalement investi en France (45,6 %) ou dans les autres pays de l'Union Européenne (42,8 %). Il est investi pour l'essentiel dans des pays de l'Union Européenne possédant une réglementation stricte en matière de droits du travail, d'environnement, de sécurité ou de corruption.

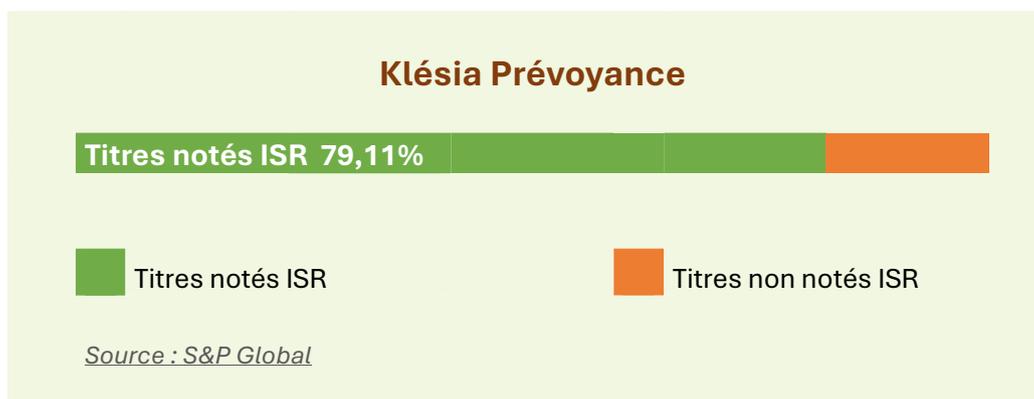
D'un point de vue sectoriel 68% des encours sont investis dans le secteur des sociétés financières et des emprunts d'Etats ou assimilés, dont l'exposition aux risques physiques du changement climatique est limitée. Les principaux risques du portefeuille résident principalement dans celui de la transition vers une économie bas-carbone et dans celui de l'évolution du contexte réglementaire.

Les actifs immobiliers de KLESIA Prévoyance représentent quant à eux 7,8 % du portefeuille d'actifs (170 millions d'euros au 31/12/2024). Le parc immobilier, intégralement situé en France, est composé d'immeubles de bureaux et d'immeubles d'habitation des périodes haussmanniennes et plus récentes. En tant que propriétaire, l'équipe de gestion du patrimoine immobilier veille notamment à l'application du Décret n°2017-918 du 9 mai 2017 qui rend obligatoire l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants à usage tertiaire.

Dans une démarche complémentaire à cette faible exposition du portefeuille de KLESIA, les sociétés de gestion d'actifs auxquelles KLESIA Prévoyance a recours - intègrent systématiquement des critères ESG dans leur choix d'investissement. Une analyse plus détaillée de nos processus de recherche et de gestion pour intégrer ces critères est développée plus bas.

## ENGAGEMENTS

La gestion responsable de ses actifs est au cœur de la politique RSE du Groupe. Ainsi, « développer une gestion responsable des actifs mobiliers et immobiliers du groupe » constitue l'un des 11 engagements de la démarche de responsabilité sociétale du Groupe (engagement n°8). L'ambition de KLESIA est que 100 % de ses encours intègrent des critères ESG à horizon 2026. En termes de couverture du portefeuille, les actifs couverts par la notation ESG représentent 79,11% du portefeuille global, contre 73,81% en 2023.



Une méthodologie a été définie en cohérence avec la stratégie RSE propre au groupe et en collaboration avec l'agence de notation extra-financière S&P Global, avec déclinaison opérationnelle auprès des gestionnaires d'actifs

Les aspects suivants sont notamment retenus dans le choix des gérants :

- Labels, chartes ou certifications en matière d'ISR
- Analyse des risques ESG et méthodologie d'analyse
- Exclusions des secteurs/titres controversés
- Reporting ESG disponible

Sur la base de la méthodologie choisie – détaillée plus bas- KLESIA s'est fixé pour objectif de maintenir sa notation ESG au-dessus de 60.

### Focus sur la méthodologie de scoring ESG de S&P Global

Le Groupe s'appuie sur l'expertise de S&P Global en matière de scoring ESG afin de fournir une mesure relative de son efficacité dans la gestion des enjeux liés à l'ESG par rapport à ses pairs et d'évaluer sa performance en matière de gestion des risques, d'opportunités d'impacts Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. S'y rajoute une approche de double matérialité qui permet d'évaluer à la fois l'impact de KLESIA sur la société et l'environnement mais aussi comment ces facteurs influencent les moteurs de valeur et la position concurrentielle du Groupe.

- **Structure et Processus de Recherche :**

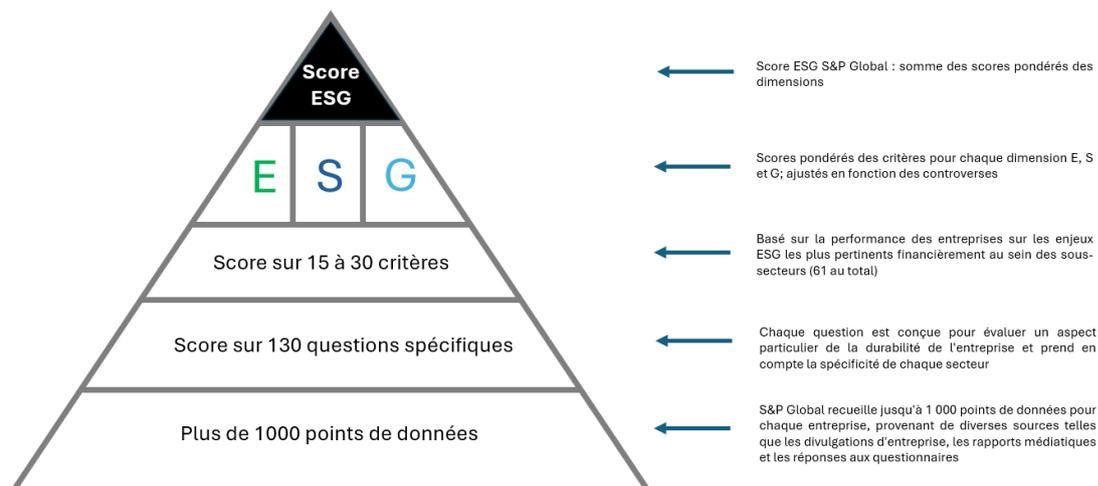
La méthodologie des scores ESG est construite à travers le Corporate Sustainability Assessment (CSA) de S&P Global. Le CSA est un processus d'évaluation annuel qui invite les entreprises à remplir des questionnaires spécifiques à leur industrie. Les entreprises ne répondant pas à cette invitation sont évaluées par des analystes experts à travers les informations disponibles publiquement.



- **Méthodologie de pondération et agrégation des scores :**

L'évaluation annuelle S&P Global (Corporate Sustainability Assessment) porte sur 62 sous-industries alignées sur la classification sectorielle GICS® (Global Industry Classification Standard).

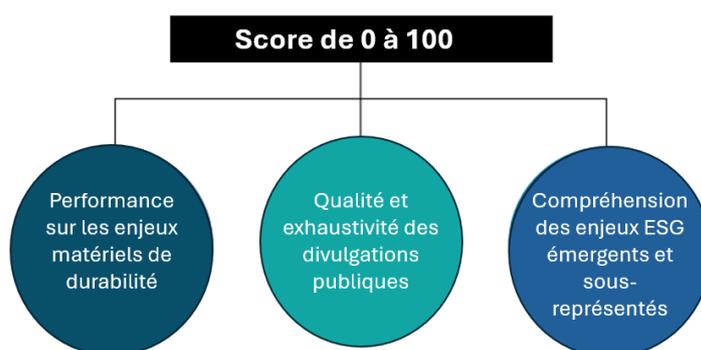
Cette évaluation repose sur des informations publiques et intègre des données primaires fournies par les entreprises participantes. Chaque cadre collecte jusqu'à 1 000 points de données par entreprise à partir de 130 questions, et les réponses sont notées sur une échelle de 0 à 100. Les scores sont regroupés en trois dimensions : Environnementale, Sociale et de Gouvernance, pour produire un score ESG global qui reflète la performance d'une entreprise sur les enjeux clés de durabilité.



### Interprétation du score ESG S&P Global :

Les scores ESG S&P Global mesurent la performance sur des sujets ESG généraux et spécifiques à l'industrie, ayant une pertinence matérielle pour les résultats financiers. Mesurés sur une échelle de 0 à 100 (représentant le score le plus élevé), les scores ESG S&P Global reflètent une évaluation basée :

- sur des approches quantitatives de la performance tangible des entreprises sur les principaux risques et opportunités en matière de durabilité (y compris les controverses),
- sur la qualité et l'exhaustivité des divulgations publiques des entreprises,
- Et sur leur compréhension des enjeux ESG émergents et sous-représentés.



### • Suivi et Révision des scores ESG S&P Global :

S&P Global effectue un suivi continu des controverses d'entreprise à travers l'analyse médiatique et des parties prenantes. Lorsque des incidents négatifs sont identifiés, les entreprises concernées sont contactées pour fournir des informations et des plans d'action pour remédier à la situation. Les scores ESG

peuvent être ajustés en fonction de la gravité des controverses et des mesures correctives prises par les entreprises.

- **Score ESG de KLESIA Prévoyance :**

Le portefeuille de KLESIA Prévoyance présente une note ESG moyenne pondérée de 58/100. Le recours à la notation extra-financière S&P Global date de 2024. Au préalable KLESIA utilisait la notation Vigeo-Moodys depuis 2015. Le Groupe a besoin de deux à trois années de recul sur sa notation S&P pour pouvoir en analyser les évolutions et tendances.



- **Intégration dans la gestion :**

L'objectif de maintenir un score ESG supérieur à 60 est intégré dans la gestion quotidienne des sociétés de gestion et en cours de déploiement opérationnel au sein des différents mandats de gestion dans le cadre du changement de fournisseur de données.

## ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Début 2020, KLESIA a mis en place une politique de droit de vote au niveau de ses institutions en partenariat avec l'agence de conseil en vote Proxinvest. Cette politique a été validée par les instances du Groupe KLESIA et repose sur deux grands principes. Le premier volet porte sur la défense de l'emploi et notamment sa pérennité ainsi que l'égalité au travail. Le second volet s'attache au respect de l'environnement par les entreprises. Sont particulièrement surveillés les efforts effectués dans ce domaine, en matière de décarbonisation.

KLESIA exerce ses droits de vote par principe sur l'ensemble de son portefeuille de valeurs cotées. En pratique, KLESIA s'engage à exercer systématiquement son droit de vote sur toutes les valeurs représentant plus de 2% de son portefeuille global. Une revue ex post de l'application de la politique de vote a été mise en place et est présentée chaque année en commission administrateurs (commission des activités financières).

Pour l'année 2024 KLESIA a exercé ses droits de vote sur 104 titres des 111 titres détenus par le groupe.

- Pour quatre cas, les titres n'étaient plus en portefeuille au moment des votes.
- Pour un cas, il s'est avéré une impossibilité de voter sur la plateforme en raison de restrictions sur la plateforme.
- Dans deux cas, les actions détenues étaient des titres préférentiels sans droit de vote.

KLESIA est en pratique allé en 2024 au-delà de son devoir de voter pour toute détention égale ou supérieure à 2%.

Au total la revue 2024 a constaté la bonne application des principes – et notamment l'exercice du droit de vote sur l'ensemble des titres, l'application régulière de la politique. La revue 2024 n'a pas amené à de modification particulière de la politique Il est à noter que compte tenu de sa sous-exposition action et de sa taille KLESIA ne dépose pas de résolution en AG et n'entretient pas de dialogue direct avec les sociétés cotées à ce titre.

Ci-dessous, la répartition consolidée des votes de la poche actions, Zone Euro.

Pays	Répartition des votes (%)
Belgique	3,5%
Finlande	4,9%
France	41,7%
Allemagne	23,7%
Irlande	1,1%
Italie	3,0%
Luxembourg	0,5%
Pays-Bas	12,9%
Portugal	0,9%
Espagne	6,7%
Suisse	0,6%
Portugal	0,5%

- **Répartition par type de vote :**

	Répartition par type de vote
Abstention	0,1%
Contre	24,9%
Non voté	6,0%
Pour	62,9%
Proposition sans droit de vote	6,1%

En 2024, KLESIA soutenu favorablement 38 résolutions ayant un enjeu de durabilité.

## INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA GOUVERNANCE

### Entreprise à mission

L'article 176 de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte) a introduit la notion de « société à mission » qui permet de repenser la place de l'entreprise dans la société en conciliant création de valeur économique et intérêt général. Il s'agit pour une entreprise d'affirmer publiquement sa raison d'être, ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité. Ces éléments doivent être inscrits dans les statuts de l'entreprise.

KLESIA a adopté la qualité d'entreprise à mission en 2020 pour ses entités KLESIA SA et KLESIA Mut', puis en 2021 pour la Mutuelle d'Assurance CARCEPT Prev. Les institutions de prévoyance, quant à elles, ne peuvent pas prétendre à cette qualité mais se sont dotées d'une mission, d'une raison d'être et d'objectifs inscrits dans leurs statuts.

A ce titre, l'ensemble de nos entités assurantielles ont inscrit dans leurs statuts :

- une raison d'être : « Être un assureur d'intérêt général, c'est garantir un avenir serein et contribuer à la qualité de vie pour tous. »
- une mission : « Protéger en apportant des solutions de prévention, d'assurance de personnes et de services, simples, innovantes, solidaires et durables, adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. »
- des objectifs sociétaux et environnementaux :
  - o Écouter et intégrer les attentes des parties prenantes du Groupe KLESIA dans la proposition de nouvelles solutions ou d'évolutions de nos produits et services.
  - o Soutenir et accroître des actions en faveur de l'Humain, d'une société plus inclusive, et plus spécifiquement dans les domaines du handicap et de la diversité.
  - o Déployer des pratiques d'achats responsables avec nos partenaires contractuels dans le respect de critères sociétaux et environnementaux.
  - o Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable.
  - o Développer des actions en faveur de la diminution de notre empreinte environnementale en matière d'évolution des consommations énergétiques.

Le 4<sup>ème</sup> objectif de la raison d'être du groupe KLESIA s'intitule Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable. Au travers de cet objectif la commission d'intérêt général (formée d'administrateurs) est directement impliquée dans la démarche RSE engagée par le groupe.

La commission des activités financières (GAPS – formée d'administrateurs) qui se réunit à minima deux fois par an fait le point régulièrement sur les sujets RSE en matière d'actifs tels que :

- Le soutien à la recherche médicale / santé
- Le suivi des notations ESG
- La situation de l'empreinte carbone
- L'exercice / mise en application de la politique de droit de vote de l'année précédente

Les reporting actifs trimestriels fournis aux administrateurs incluent systématiquement la notation ESG et la notation carbone du portefeuille.

## Rémunération

Le comité des rémunérations de l'Association Sommitale fixe les éléments constitutifs et les évolutions du contrat de travail du Directeur Général, et émet un avis chaque année sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du Comité Exécutif - dont les Directeurs Généraux Délégués et trois des quatre Responsables de Fonctions clés font partie - ainsi que du Responsable de Fonction clé n'appartenant pas au Comité Exécutif. La structure de rémunération des membres du Comité Exécutif tient compte des orientations stratégiques et de l'appétence au risque du Groupe de sorte d'inciter à l'atteinte des objectifs fixés par l'AMSB avec une prise de risques maîtrisée. A ce titre KLESIA indexe notamment depuis 2020 50% de la rémunération variable de son Comité Exécutif sur les objectifs sociétaux et environnementaux mesurables, en lien avec la raison d'être que le Groupe a inscrit dans ses statuts et la déclinaison via sa politique d'Intérêt général.

## La politique d'intérêt général – déclinaison de la raison d'être

KLESIA est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'Intérêt Général. La politique d'Intérêt Général KLESIA, entrée en vigueur au 1er janvier 2024, vient structurer l'ensemble de cette démarche et renforce la sécurisation des obligations extra-financières au sein du Groupe. Avec le déploiement de cette politique et la désignation d'une « Fonction Clé » Intérêt Général, KLESIA affiche sa volonté de positionner l'extra-financier au même niveau que le financier. A ce titre, chaque membre du Comité Exécutif a désigné un référent Intérêt Général pour sa propre direction lui étant directement rattachée. Ce réseau de référents – animé par la fonction Clé Intérêt Général – est chargé de promouvoir la démarche et de piloter la feuille de route Intérêt Général au sein de leur Direction.

Les premiers effets de ces évolutions ont pu être mesurés par l'Organisme Tiers Indépendant Mazars Forvis, lors du 2<sup>ème</sup> audit de vérification de la démarche d'entreprise à mission. Les conclusions de cet audit sont encourageantes sur la pertinence de l'ensemble des travaux mis en œuvre par KLESIA, visant à renforcer sa démarche d'Intérêt Général. La politique Intérêt Général tient compte des différentes exigences réglementaires sociales, environnementales et sociétales auxquelles le Groupe KLESIA et ses entités sont soumis.

## Gouvernance de l'intérêt général :

- Conseil d'administration de l'Association Sommitale :

L'Association Sommitale définit les orientations politiques et stratégiques du Groupe dans le respect des règles Agirc-Arrco et des dispositions définies par les partenaires sociaux dans l'ANI du 12/2/12 sur la modernisation du paritarisme et de son fonctionnement. A ce titre, elle définit également les orientations du Groupe en matière d'intérêt général. Elle s'appuie sur la commission Intérêt Général pour le déploiement et le suivi de la démarche.

- Commission Intérêt Général

Depuis 2020, KLESIA s'est doté d'un comité dédié au suivi de sa mission : la commission Intérêt Général. Cette commission suit et challenge les travaux déployés dans le cadre des objectifs statutaires. A ce titre, elle valide la feuille de route opérationnelle liée à notre démarche intérêt général et s'assure de sa cohérence avec la stratégie du Groupe.

La commission émet également des avis et recommandations sur la démarche d'intérêt général, qui sont ensuite adressés au Conseil d'administration de l'Association Sommitale, pour décision. A ce titre, elle produit annuellement un rapport qui est présenté lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes.

## Pilotage de l'intérêt général :

Le dispositif de pilotage de l'Intérêt Général a été renforcé en 2024 avec le déploiement de feuilles de route, par direction, pour décliner opérationnellement les objectifs statutaires. Chaque référent identifie, avec les contributeurs de sa direction, le plan d'actions relatifs à son périmètre. Ce plan d'actions est validé avec le directeur COMEX concerné.

En parallèle, le tableau de bord Intérêt Général a été repensé pour la période 2024-2028, en cohérence avec le plan stratégique du Groupe. Afin de renforcer la sécurisation des données, et sur les recommandations de notre OTI, le tableau de bord est désormais piloté par le Contrôle de Gestion qui définit les modalités de mesure et recueille les données avec les référents Intérêt Général.

Plusieurs instances de pilotage ont également été déployées pour coordonner l'Intérêt Général à tous les niveaux :

- Un **comité des référents** est animé a minima 3 fois par an, afin de partager sur la trajectoire du Groupe, en matière d'Intérêt Général, sur les feuilles de route et indicateurs mais également sur les projets transversaux, tels que la CSR.
- Un **Comité de Coordination de l'Intérêt Général (CCIG)** est animé mensuellement, avec des représentants des principales directions contribuant à l'Intérêt Général, afin d'étudier les projets de soutien/parteneriat en matière d'Intérêt Général. Il coordonne également la mise en œuvre des travaux sur la mesure d'impact social.
- Le **Comité des Engagements d'Intérêt Général (CEIG)** vient compléter le CCIG. Il a notamment en charge le respect de la stratégie d'Intérêt Général pour les projets de soutien/parteneriat > 300 K€.
- La **Commission Intérêt Général** assure un suivi, a minima semestriel, de la démarche d'Intérêt Général et des feuilles de route et indicateurs associés. Elle rend un avis sur les travaux mis en place au sein du Groupe, au sein d'un rapport annuel qui est validé lors de l'Assemblée Générale de KLESIA.

## Dispositif de contrôle :

Afin de s'assurer du respect des objectifs statutaires et des obligations réglementaires auxquelles est soumis le Groupe, KLESIA a déployé un dispositif de contrôle reposant sur plusieurs éléments :

- Contrôles internes :
  - La Fonction clé - Coordinateur Intérêt général au sein du Groupe, suit le déploiement opérationnel de la démarche et des feuilles de route associées et alerte la Direction Générale et/ou la Commission Intérêt Général en cas de besoin.
  - La Commission Intérêt Général suit la démarche globale et alerte l'Association Sommitale en cas de besoin.
  - Des missions d'audit interne peuvent également être mises en place à la demande de la Direction Générale, afin d'évaluer les dispositifs mis en œuvre et le respect des obligations qui incombent au Groupe en tant qu'assureur d'intérêt général

- Contrôles externes :

Les entreprises ayant adopté la qualité d'Entreprise à Mission doivent faire l'objet, tous les 2 ans, d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant. Le 1er audit de KLESIA s'étant déroulée en 2022, le Groupe a dû passer un nouvel audit de vérification en 2024. Ainsi, sur le 1er trimestre 2024, le cabinet Mazars Forvis est venu vérifier la cohérence de nos objectifs sociaux et environnementaux au regard de nos enjeux et de l'exécution de ces objectifs, pour les années 2022-2023. Lors de son audit, Mazars Forvis n'a pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la qualité de société à mission de KLESIA.

L'OTI a souligné la bonne appropriation de la mission par les équipes, notamment grâce aux travaux mis en place pour mieux structurer la politique Intérêt Général du Groupe et sa déclinaison en feuilles de route opérationnelles. Mazars Forvis a également mis en lumière l'animation autour de la démarche et la désignation de référents Intérêt Général, dont le rôle est d'assurer la promotion de la démarche et le déploiement et le suivi de la feuille de route Intérêt Général.

## **Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)**

Publiée au journal officiel de l'Union européenne le 16 décembre 2022, la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) introduit des évolutions transformatrices destinées à renforcer la place des enjeux de développement durable dans la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques des entreprises.

Elle est complétée par 12 normes européennes (ESRS - European Sustainability Reporting Standards) qui définissent les indicateurs à produire et publier. La directive CSRD entre progressivement en application depuis 2024.

Dans le cadre de sa mise en conformité à la directive CSRD, le groupe a mené en 2024 un exercice structuré d'analyse de double matérialité visant à identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir un impact, d'une part, sur l'environnement, les ressources naturelles, le climat, et la société en général (matérialité d'impact), et d'autre part, les risques et enjeux que ces enjeux ESG peuvent représenter pour sa performance financière (matérialité financière).



L'exercice de double matérialité a été structuré selon une démarche en quatre étapes :



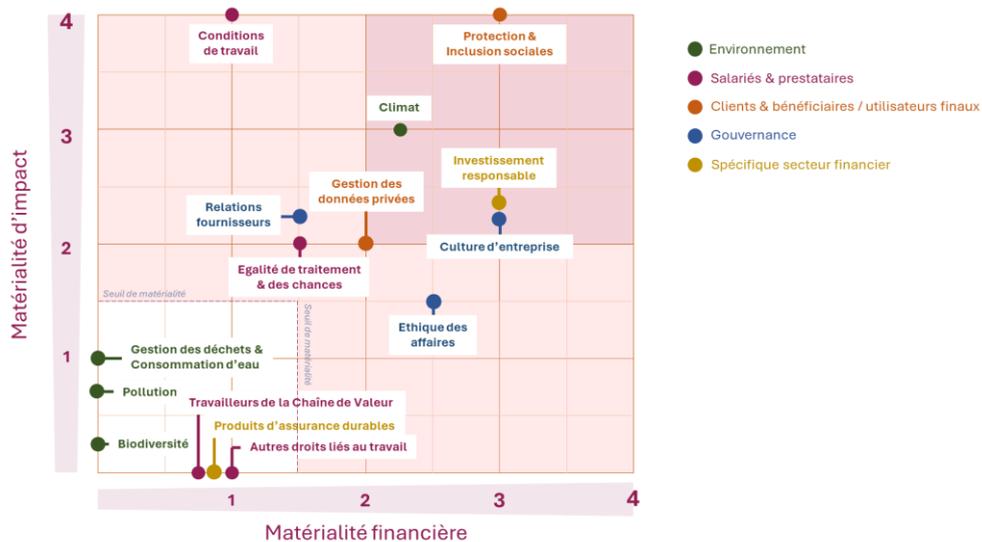
1. Chaîne de valeurs & Parties prenantes :

Des entretiens ciblés ont été conduits auprès des parties prenantes de la chaîne de valeur du groupe afin d'identifier les principaux enjeux de durabilité IROs (Impacts, Risques, Opportunités).

2. Enjeux de durabilité :

Afin de déterminer les enjeux de durabilité matériels, un seuil de matérialité a été défini sur la base :

- Des travaux de la Direction des Risques pour qualifier les risques bruts
- D'une analyse de la répartition des cotations des IROs pour identifier le seuil de matérialité



### 3. Analyse de double matérialité

L'exercice de double matérialité a permis d'identifier un ensemble d'enjeux de durabilité matériellement significatifs à la fois sous l'angle d'impact et sous l'angle financier. Ces enjeux sont considérés comme prioritaires et structurent désormais la stratégie ESG du groupe. Les conclusions sont détaillées dans l'annexe 2.

### 4. Elaboration du rapport de durabilité

Une feuille de route opérationnelle a été construite conjointement avec l'ensemble des référents Intérêt Général pour déterminer les principales actions opérationnelles à suivre pour coconstruire le futur rapport de durabilité du groupe conformément aux exigences de la CS.

## INITIATIVES POUR FINANCER LES TRANSITIONS ESG

Les enjeux ESG ne sont pas uniquement des risques, ils sont également des opportunités d'investissement fortes. KLESIA entend ici être un acteur engagé dans le financement au service d'une économie sociale, solidaire et respectueuse de l'environnement. A l'exemple du fonds **SISA (Impact social)**. Le fonds SISA (Services Innovants aux acteurs de la Santé et de l'Autonomie) est un fonds d'investissement dédié aux PME innovantes de Santé Digitale, notamment dans la filière Silver Economie (Economie des Seniors). Il intervient par apport en fonds propres pour soutenir la croissance et le développement des entreprises de cette filière. Il vise à les accompagner dans leur déploiement commercial et géographique.

Ce fonds cible les PME qui, intégrant outils technologiques et innovation organisationnelle, répondent notamment aux besoins de prévention, d'information, de maintien et de surveillance à domicile ainsi que de suivi sanitaire et social.

Le fonds SISA intervient en capital-développement, pour des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou proche de 1 million d'euros.

### **Obligations ESG**

KLESIA souscrit, à travers plusieurs entités du groupe, à des obligations « ESG » (green bonds, social bonds, sustainability bonds en anglais). Ces titres financent un projet ou une activité à bénéfice environnemental ou social. KLESIA a investi un montant total d'environ 770.1 millions d'euros en obligations ESG dans ses différentes entités. Ces encours représentent 12.64 % des encours obligataires du Groupe (15.44 % avec 228.6 millions d'euros pour KLESIA Prévoyance).

Emissions vertes, sociales – KLESIA Prévoyance (1/2)
AKUO ENERGY
CTP N.V.
INTESA SANPAO
FERROVIE STATO
BAWAG
FONCIERE LYON
APSYS
AUDAX RENOVABLES
RCI BANQUE
COMPAGNIE DE PHALSBURG
BQ POSTALE
VOLKSWAGEN FIN
TENNET HOLDING
NE PROPERTY
VOLKSWAGEN FIN
SG
DE VOLKSBANK
ORSTED
PROLOGIS INTL
VOLKSWAGEN FIN
COMMERZBANK AG
CARREFOUR PROPERTY DEV
NERVAL SAS
ADIF ALTA VELOC
GECINA
ASSICURAZIONI G
SCOTTISH HYDRO
ETHIAS SA
TENNET HOLDING
ASSICURAZIONI
INTESA SANPAO
ADIF ALTA VELOC
COVIVIO HOTEL
BPIFRANCE
STATKRAFT AS
LOGICOR FIN
SUEZ SA
SOCIETE DU GRAND PARIS
RATP
SNCF
IBERDROLA FI

Emissions vertes, sociales – KLESIA Prévoyance (2/2)
ESB FINANCE
UNIBAIL ROD
TELEFONICA
ENGIE SA
STELLANTIS N.V
EDF SA
PROLOGIS INTL
OAT
ILE DE FRANCE MOBILITES
ENGIE

## E TAXONOMIE

Mis en œuvre en 2020 par la Commission européenne, le règlement n°2020/852 Taxonomie est un système de classification qui identifie et définit les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Cette réglementation permet ainsi de créer un standard commun européen.

Le règlement définit six objectifs environnementaux. Par conséquent, pour qu'une activité soit considérée comme durable, elle doit contribuer de façon substantielle à l'un de ces objectifs, sans porter un préjudice significatif aux autres et tout en respectant les garanties sociales minimales. Les six objectifs sont les suivants :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et la réduction de la pollution
6. Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le but de ce règlement est de réorienter les flux d'investissements financiers vers des activités plus favorables à la transition écologique, en favorisant la transparence des marchés et limitant le « greenwashing ».

KLESIA a initié l'évaluation de l'éligibilité de son portefeuille à la taxonomie en 2021. Le groupe s'appuie sur l'expertise de son fournisseur de données extra-financières S&P Capital IQ pour identifier les activités éligibles à la taxonomie dans son portefeuille.

Au titre de l'année 2024, 37% des actifs de KLESIA Prévoyance sont des actifs éligibles à la taxonomie (base chiffre d'affaires) contre 18% en 2023. 18% du portefeuille est dit aligné (base chiffre d'affaires) contre 5% en 2023. La progression est notable d'une année à une autre. Elle doit néanmoins tenir compte du changement de fournisseur de données et devra être confirmée à plus long terme.

KLESIA s'engage à poursuivre l'intégration progressive de la taxonomie dans ce processus d'investissement et à renforcer la transparence de ses actions en matière de durabilité.

## F STRATEGIE D'ALIGNEMENT CARBONE

### Alignement Carbone :

En 2022 KLESIA s'est engagé dans la notation carbone de ses investissements. Le Groupe a pour objectif de maintenir une notation carbone durablement inférieure à celle de l'indice européen Eurostoxx (benchmark).

Le niveau d'empreinte carbone exprimé en tonne équivalent CO2 des entreprises est estimé sur la base des émissions directes (Scope 1) et indirectes (Scope 2). En 2024 l'intensité carbone de KLESIA Prévoyance s'élève à 47 contre celle de l'indice Eurostoxx à 137.

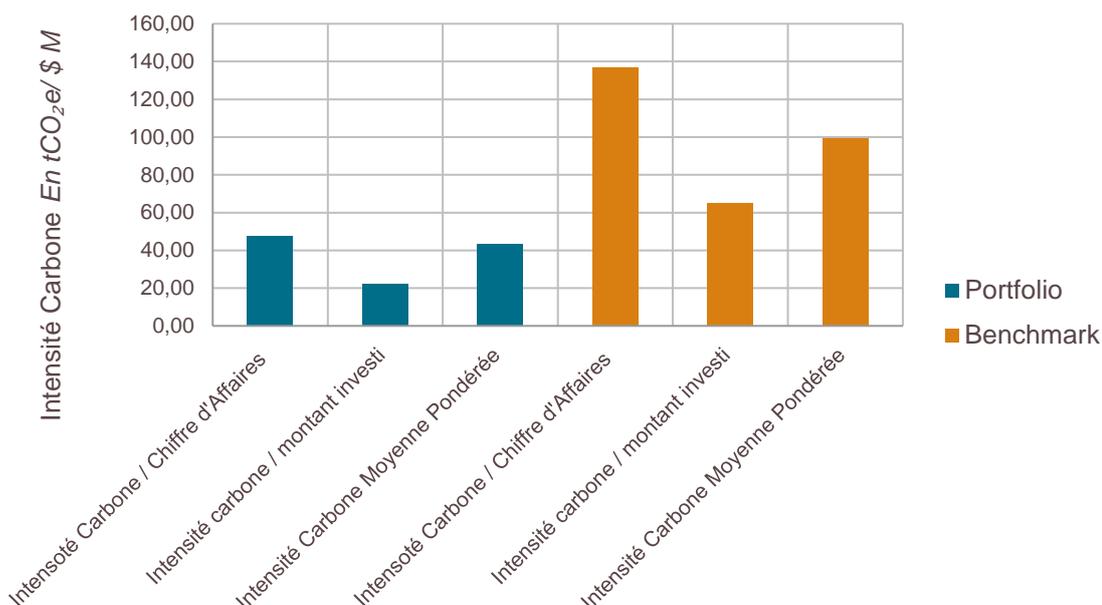
La couverture d'analyse par S&P Global est de 79% pour le portefeuille de KLESIA Prévoyance.

<b>Empreinte Carbone</b>	
(% du portefeuille noté Empreinte Carbone 79%)	
<b>Intensité Empreinte Carbone au 31.12.2024</b>	
<b>KLESIA Prévoyance</b>	<b>47</b>
<b>Eurostoxx</b> (Indice actions composé d'environ 300 valeurs des pays de la zone Euro)	<b>137</b>

*Source : S&P Global*

Deux méthodes alternatives de calcul sont également effectuées pour suivre cet objectif.

<i>En tCO<sub>2</sub>e/\$ M</i>	<b>Portefeuille</b>	<b>Benchmark</b>
<b>Intensité Carbone / Chiffre d'Affaires</b>	47	137
<b>Intensité carbone / montant investi</b>	22	65
<b>Intensité Carbone Moyenne Pondérée</b>	43	99



Source : S&P Global

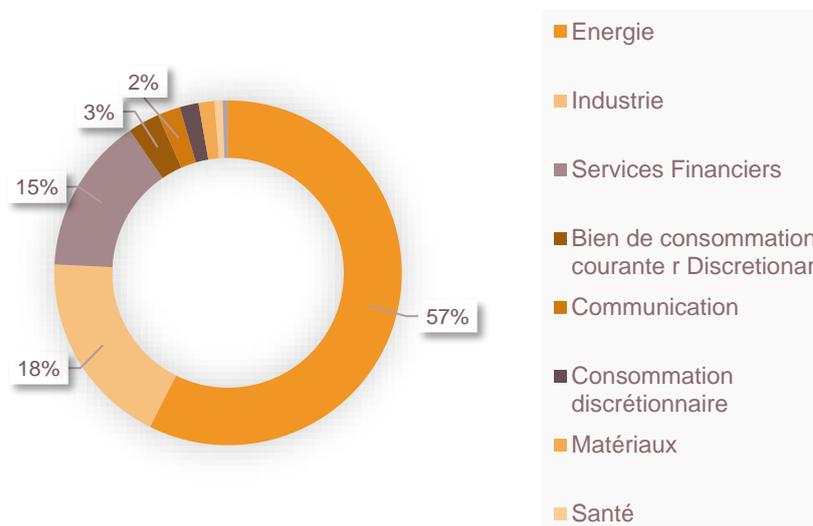
Ces approches mettent en évidence une meilleure performance climatique du portefeuille par rapport à son Benchmark (indice Eurostoxx). Ce positionnement favorable est expliqué en partie par la sous-exposition du portefeuille aux secteurs à fortes émissions (ex : Energie) ainsi que par la surpondération des secteurs faiblement émissifs (Société financières). Cet écart de performance devra néanmoins être suivi dans le temps pour l'analyser plus finement.

### **Empreinte Carbone par Secteur d'activité :**

#### **Répartition du portefeuille obligataire de KLESIA Prévoyance par secteur activité**

Secteur	Part du portefeuille
Biens de consommation	1,9%
Emprunts d'états et assimilés	31,3%
Industries	3,5%
Matériaux de base	0,5%
Santé	3,1%
Services aux collectivités	4,0%
Services aux consommateurs	5,8%
Sociétés financières	36,8%
Immobilier	9,8%
Technologie	0,2%
Télécommunications	1,5%
Energie	1,6%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Le secteur de l'énergie, malgré une pondération faible dans le portefeuille, est le premier contributeur à son intensité carbone (57%), en raison des émissions élevées générées par les activités associées.



*Source : S&P Global*

#### Top Contributeurs à l'intensité carbone :

Le tableau ci-après liste les 10 principaux émetteurs ayant une contribution significative à l'intensité carbone du portefeuille.

Top Contributeurs	% Emissions Carbone
Deutsche Lufthansa AG	12,74%
Veolia Environnement SA	7,12%
Engie SA	7,62%
OMV Aktiengesellschaft	6,94%
Repsol Europe Finance	6,59%
Naturgy Finance Iberia, S.A.	4,15%
Bp Capital Markets B.V.	4,83%
Electricité de France S.A.	4,52%
Repsol International Finance B.V.	3,30%
National Grid North America Inc.	2,70%

*Source : S&P Global*

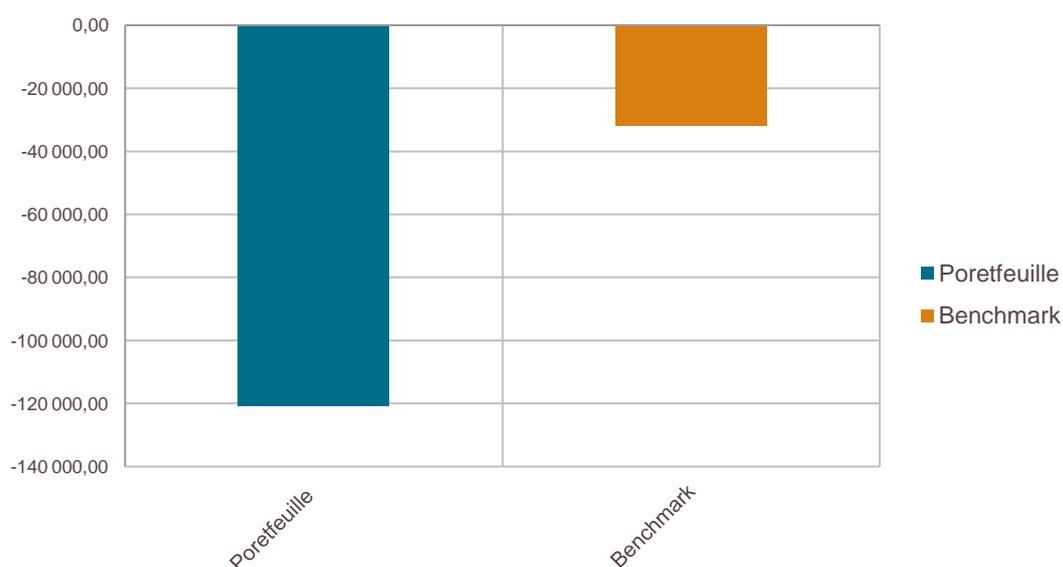
## Alignement Température :

Sur la base de l'objectif de limitation de la hausse de la température mondiale à 2°C (cf. COP 21) à horizon 2030, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a établi une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale. S'aligner sur ces objectifs implique de réduire les émissions de Gaz à effet de serre à un rythme suffisant pour maintenir l'augmentation de la température mondiale au niveau ciblé et permettre le développement rapide de technologies abordables à faibles émissions de carbone.

Selon l'analyse d'alignement température fournie par S&P Global, le portefeuille présente une trajectoire de réchauffement estimée entre 1.5°C et 2°C, en ligne avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

L'indicateur (*Emissions Portefeuille tCO2e (En-dessous / Au-dessus de l'alignement climatique)*) montre que le portefeuille de KLESIA Prévoyance émet 120 686 tCO2e de moins que le budget carbone compatible avec une trajectoire climatique entre 1.5°C et 2°C. Le portefeuille de KLESIA Prévoyance présente par conséquent une trajectoire de réchauffement estimée en ligne avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Ecart alignement de Paris : 1.5 to 2°C	
Emissions Portefeuille tCO2e (En-dessous / Au-dessus de l'alignement climatique)	Emissions Benchmark tCO2e (En-dessous / Au-dessus de l'alignement climatique)
(120 686)	(31 787)



Source : S&P Global

Le tableau ci-dessous liste les top 10 des contributeurs aux objectifs de réduction des émissions de GES.

Emetteurs	Quote-Part (%)
Engie SA - 4.25% SNR EMTN	0,42%
Electricité de France S.A. - 4.125% SNR MTN	0,58%
Electricité de France S.A. - 2% SNR EMTN	0,20%
Engie SA - 3.875% SNR EMTN	0,04%
Scottish Hydro Electric Transmission plc - 3.375% S	0,05%
Bp Capital Markets B.V. - 1.467% GTD SNR NTS	0,34%
Enel SpA - 5.625% SNR MTN	0,11%
Electricité de France S.A. - 4.625% SNR EMTN	0,14%
Electricité de France S.A. - 1.875% SNR EMTN	0,11%
Ørsted A/S - 1.5%-FRN SUB	0,14%

Source : S&P Global

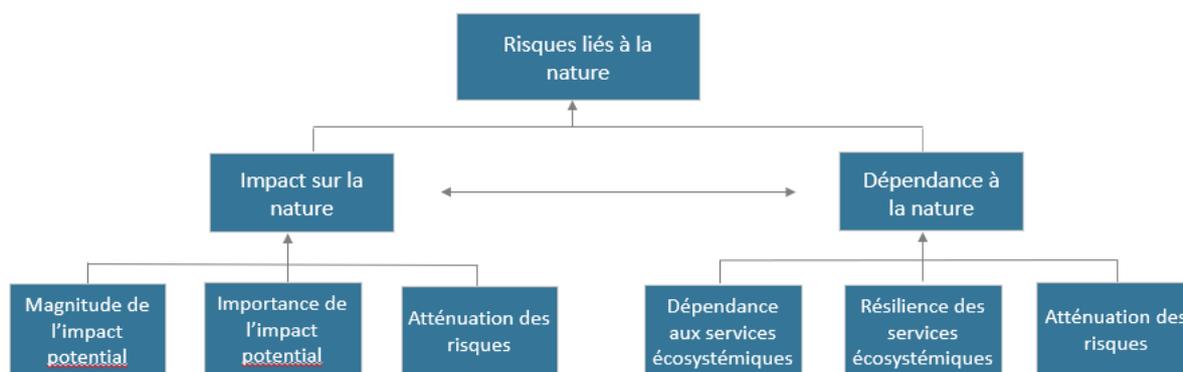
## G STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

Conscient du rôle fondamental de la biodiversité dans le maintien des équilibres écologiques et socio-économiques, KLESIA intègre progressivement cet enjeu dans sa stratégie de durabilité. Dans ce cadre, le Groupe engage une démarche structurée afin d'intégrer les enjeux de la biodiversité dans sa politique d'investissement.

Cette démarche qui s'appuie sur S&P Global s'articule autour des principaux axes suivants :

- Identification des dépendances et impacts potentiels sur les écosystèmes et la biodiversité
- Mise en place d'indicateurs d'évaluation de l'empreinte de ses portefeuilles et ses activités sur les écosystèmes et la biodiversité
- Analyse et surveillance des expositions aux secteurs présentant un fort impact sur la biodiversité

La démarche est alignée sur les principes énoncés par le Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et vise à soutenir le groupe dans la compréhension de ses dépendances et impacts sur les écosystèmes et la biodiversité.

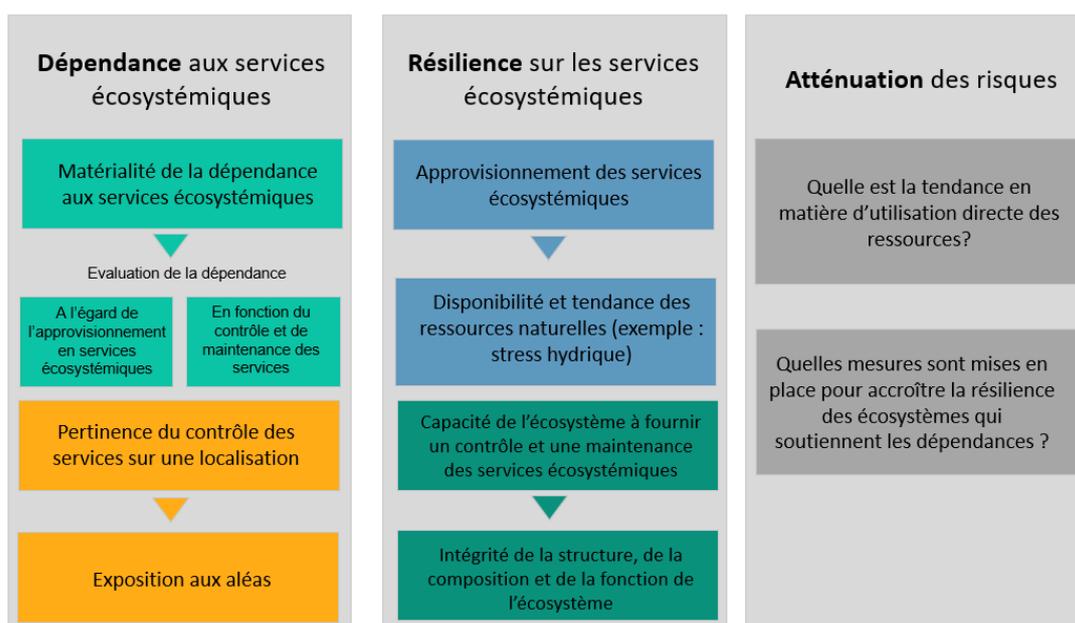


- **Collecte et intégration des données :**

La méthodologie utilise une combinaison d'approches sur deux niveaux : niveau 1 (données par pays et par secteur) et niveau 2 (données au niveau des actifs). Cette intégration de données géospatiales, de déclarations d'entreprise et d'autres ensembles de données permet un profilage précis des risques.

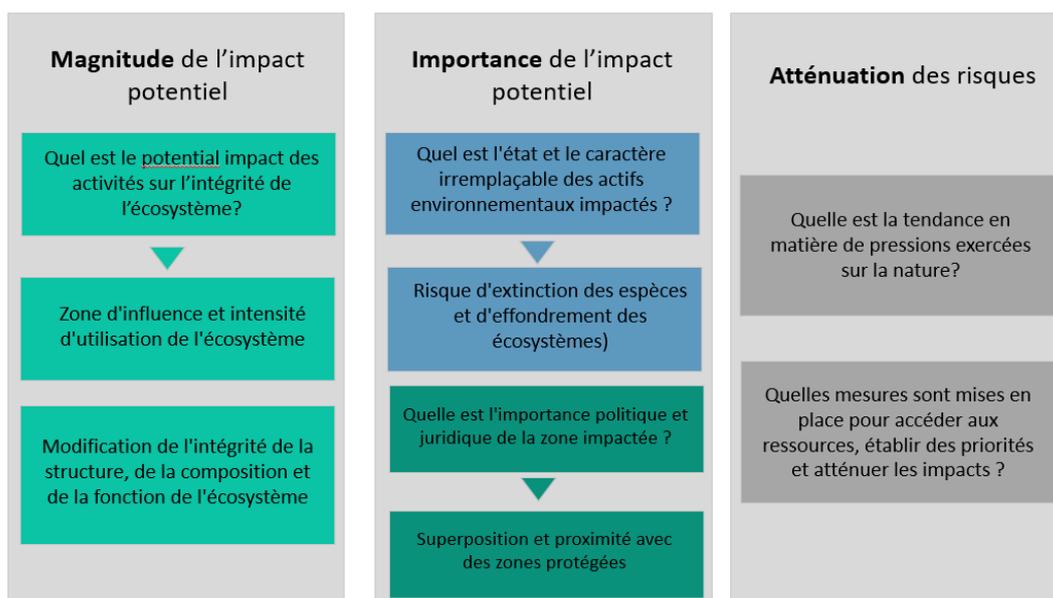
- **Évaluation des dépendances à la nature :**

Les entreprises sont encouragées à évaluer leur dépendance aux services écosystémiques, y compris les services de provisionnement (par exemple, l'approvisionnement en eau) et les services régulateurs (par exemple, l'atténuation des inondations). L'évaluation se concentre à la fois sur le niveau de dépendance et sur la résilience des écosystèmes à fournir ces services.



- **Évaluation des impacts sur la nature :**

La méthodologie définit les risques d'impact en mesurant la magnitude et l'importance des impacts sur les écosystèmes. L'indicateur d'empreinte écosystémique combine l'utilisation des terres, la dégradation de l'intégrité des écosystèmes et des indicateurs de signification pour quantifier les impacts.



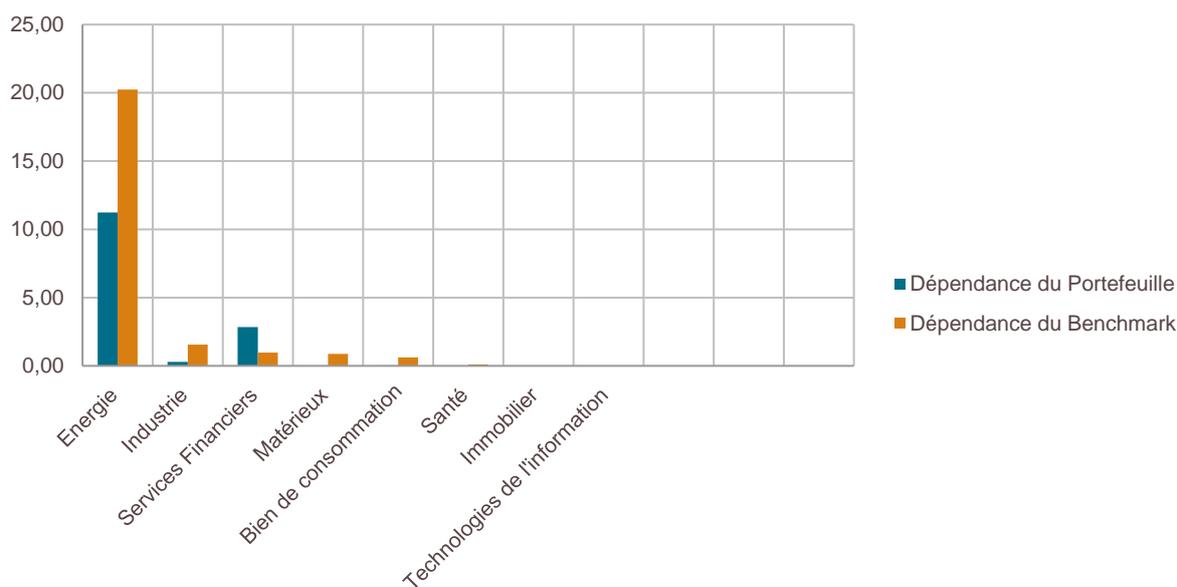
Les indicateurs de dépendance et d'impact sont agrégés au niveau de l'entreprise en utilisant des moyennes pondérées basées sur les revenus et les valeurs des actifs, fournissant une vue complète des risques liés à la nature.

Cette première approche de quantification et de compréhension aura pour objet de déboucher sur des objectifs à moyen terme.

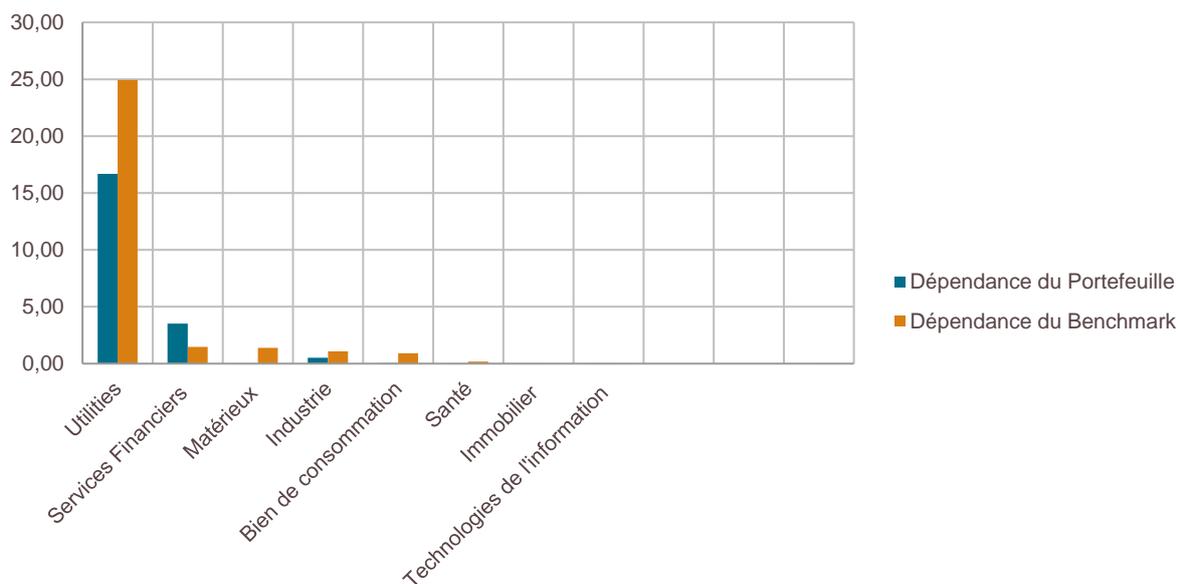
**Dépendance du portefeuille avec les zones clés pour la biodiversité et les zones protégées :**

Dans le portefeuille de KLESIA Prévoyance, le secteur de l'énergie présente le plus fort niveau de dépendance et d'impact sur les zones clés pour la biodiversité ainsi que les zones protégées, en raison de la localisation et de la nature de ses activités.

**Dépendances avec les Zones Clé de Biodiversité (Par Hectares)**



## Dépendances avec les Zones Protégées (Par Hectares)



*Source : S&P Global*

La faible exposition du portefeuille au secteur de l'énergie atténue de manière significative le poids relatif du secteur dans l'empreinte biodiversité du portefeuille.

### H DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

KLESIA a adopté une première démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans sa gestion des risques via des analyses d'impact de durabilité sur ses ratios de solvabilité. Cela consiste à mesurer l'impact des risques climatiques sur la solvabilité de l'entité. Cette évaluation repose sur deux axes principaux : d'une part, l'impact des risques physiques sur le passif et d'autre part l'impact du risque de transition sur l'actif de KLESIA Prévoyance. Un scénario combinant ces deux risques (risques physiques et risques de transition) est par ailleurs étudié.

A ce stade il convient de noter que les chocs analysés dans le cadre de ce scénario sont principalement conçus pour représenter l'impact des risques de durabilité à court terme. Or, ces risques, en particulier les risques climatiques s'inscrivent dans des dynamiques de long terme complexes à capturer dans le cadre d'un horizon limité à 3 ou 4 ans. Des développements supplémentaires seront à prévoir à ce titre.

#### **Risques de transition : Choc Financier durabilité**

Afin de mesurer l'impact du risque de transition sur les actifs de KLESIA prévoyance, un choc sur l'ensemble du portefeuille d'actifs de l'entité est réalisé. Les hypothèses retenues découlent de l'exercice climatique de l'ACPR de 2023 et les chocs appliqués sont ceux définis pour le risque de transition sur la période 2025-2027 et dépendent du secteur, de la date de maturité, de l'émetteur et de la classe d'actif choquée. Ce scénario inclut des chocs financiers spécifiques qui surviennent suite à l'occurrence

d'évènements climatiques extrêmes successifs, dont les effets se combinent au point d'affecter les marchés financiers. Les chocs préconisés par l'ACPR concernent l'immobilier, les actions et l'ensemble du portefeuille obligataire (gouvernementales et corporate).

Pour les actifs obligataires, un choc en fonction du secteur d'activité, de la date de maturité et de l'émetteur de l'obligation est défini et appliqué.

**Choc de spread corporate en 2025, 2026 et 2027 (en M€)**

Secteur	Choc Spread 2025	Choc Spread 2026	Choc Spread 2027
Technology	-0,5	-0,6	-0,6
Communication	-2,6	-2,8	-3,0
Banks	-6,7	-6,9	-6,7
Other financial institutions	-0,4	-0,5	-0,5
Insurers	-12,4	-13,0	-13,3
Real estate	-3,1	-3,2	-3,2
Consumer non-cyclical	-4,5	-4,6	-4,7
Consumer cyclical	-1,7	-1,8	-1,8
Industrial	-7,7	-7,8	-7,9
Basic material	-3,2	-3,3	-3,4
Energy	-1,6	-1,5	-1,5
Utilities	-3,0	-3,0	-3,0
Non classé	-1,1	-1,1	-1,1

**Choc de spread govies en 2025, 2026 et 2027 (en M€)**

Zone Géographique	Choc Spread 2025	Choc Spread 2026	Choc Spread 2027
France	5,6	-1,6	-16,6
Zone Euro	-42,3	-52,4	-61,3
US	-3,2	-5,2	-11,5
Japon	-0,0015	-0,0006	-0,0002

Pour les actifs immobiliers, l'ACPR préconise les chocs annuels suivants qui dépendent de la zone géographique :

	FR	Zone Euro
2025	-40%	-40%
2026	-41%	-41%
2027	-41%	-41%

L'assiette retenue pour l'application du choc correspond à l'ensemble de l'immobilier de placement (hors Immobilier d'exploitation).

Concernant les actions, dans les cas où les codes NACE précisant le secteur d'activité de l'émetteur ne sont pas disponibles un choc agrégé est appliqué à ces actions.

	Baisse de VM retenue
2025	-31,5%
2026	-32,4%
2027	-32,8%

Le choc « Financier durabilité » a un impact négatif sur le de ratio de couverture par rapport au scénario central, sur la durée de projection. Le ratio de couverture du SCR évolue à la baisse en raison des deux effets suivants :

- La baisse de l'actif net et donc des fonds propres éligibles : Les chocs appliqués sur les actions, l'immobilier et la poche obligataire induisent une baisse des placements en valeurs de marché ;
- La baisse du SCR global par rapport au scénario central, dans une moindre mesure. Sur les actifs soumis aux chocs actions, immobilier et spread, la baisse des placements en valeur de marché entraîne mécaniquement une baisse du SCR marché.

Les deux effets ne se compensent pas et le ratio de couverture baisse. L'entité respecte son seuil d'appétence au risque sur la durée de projection.

#### **Risques Technique : Choc Technique durabilité**

Les hypothèses du choc durabilité sur le passif sont issus d'une calibration propre à KLESIA Prévoyance.

**Risques liés à l'arrêt de travail et à la santé** : Des modèles d'apprentissage sur les prestations sur ces deux risques sont utilisés afin d'obtenir une dérive sinistralité en 2025 liés aux risques climatiques. Les hypothèses projetées pour l'année 2025 sont faites selon le scénario RCP<sup>2</sup> 8.5 du GIEC<sup>3</sup>.

**Risques liés à la mortalité** : La dérive est estimée à l'aide de projections de mortalité via un modèle Lee-Carter « climatique » et une hypothèse d'augmentation des températures.

Les dérives estimées sont les suivantes :

	Décès	Santé	AT	Total
Dérive S/P	1,00%	0,40%	0,01%*	0,34%

*\*Pour le risque « arrêt de travail » il a été décidé de retenir un choc équivalent au stress ACPR, soit 0,05%*

Une dérive de 0,34% sur le ratio de sinistralité de KLESIA Prévoyance est estimée en 2025.

Le choc a un impact négatif sur le ratio de couverture du SCR par rapport au scénario central en 2024. La hausse de la sinistralité entraîne une baisse du résultat et par conséquent une baisse des fonds propres. L'entité respecte toutefois son seuil d'appétence au risque sur la durée de projection.

<sup>2</sup> RCP : Representative Concentration Pathway

<sup>3</sup> GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  
KLESIA Prévoyance - Rapport LEC29

## Risques de transition et risques Technique : Choc Durabilité combiné

Le scénario « Durabilité combiné » combine le choc « Durabilité Financier » et le choc « Durabilité technique ».

Le choc « Combiné » a un impact négatif sur le ratio de couverture du SCR par rapport au scénario central, sur la durée de projection. Le ratio de couverture du SCR baisse mais le seuil d'appétence n'est pas franchi sur la durée de projection.

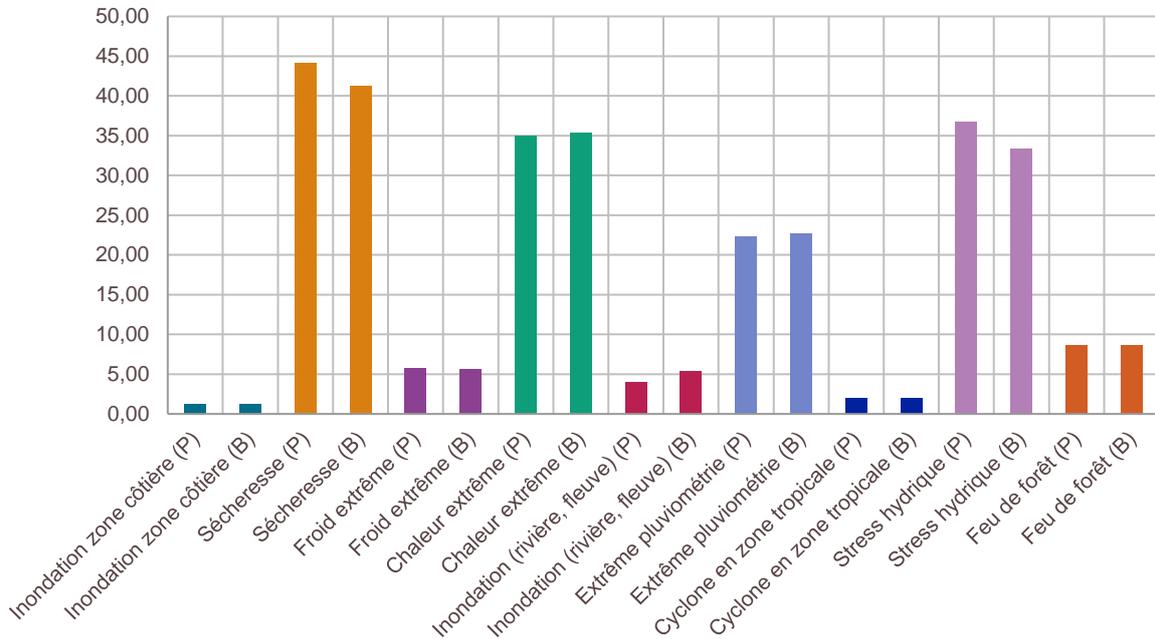
## Risques Physiques : Aléa des scénarios de risques physiques

KLESIA Prévoyance suit l'exposition de son portefeuille aux risques climatiques physiques par le biais de 9 scénarios d'aléas climatiques auxquels sont appliqués, des scores d'impact

Scénarios	Mesure d'analyse	Définition de l'indicateur	Résolution spatiale	Données Sources
<b>Inondation zone côtière</b>	Fréquence tous les 100 ans	Projection de fréquence d'inondations côtières sur la base d'une profondeur d'historique sur 100 ans	30x30m (USA) 90x90m (RoW)	GTSR hydrodynamic surge model Kopp et al SLR data MERIT /US3DEP USGS global coastlines
<b>Inondation (rivière, fleuve)</b>	Fréquence tous les 100 ans	Projection de crue fluviale sur la base d'une profondeur d'historique sur 100 ans	~1x1 km	Hydro Atlas WRI Aqueduct NEX-GDDP downscaled CMIP6
<b>Extrême pluviométrie</b>	Fréquence tous les 100 ans	Projection de pluviométrie extrême sur la base d'une profondeur d'historique sur 100 ans	~25x25km	NEX-GDDP downscaled CMIP6
<b>Chaleur extrême</b>	Projeté Tx95p Tx50pAbsChg	Pourcentage annuel de jours avec une température maximale plus chaud que le 95 <sup>th</sup> percentile basé sur la distribution de la température maximale quotidienne	~25x25km	NEX-GDDP downscaled CMIP6
<b>Froid extrême</b>	Projeté Tx10p	Pourcentage annuel de jours avec une température minimale plus frais que le 10 <sup>th</sup> percentile basé sur la distribution de la température minimale quotidienne	~25x25km	NEX-GDDP downscaled CMIP6
<b>Cyclone en zone tropicale</b>	Fréquence et historique des catastrophes	Projection de la fréquence annuelle des cyclones de catégories 3 et plus en zone tropicale	~25x25km	HURDAT JTWC TC archives CMIP5/6 SST
<b>Feu de forêt</b>	Indice météorologique incendie (FWI)	Pourcentage annuel de jours classés en risque fort de feu de forêt	~25x25km	NEX-GDDP downscaled CMIP6
<b>Stress hydrique</b>	Indice de Stress hydrique	Ratio futur projeté des prélèvements d'eau rapportés à l'approvisionnement total en eau dans une zone donnée.	Bassin fluvial	WRI Aqueduct
<b>Sécheresse</b>	Indice Standardisé de Précipitation et d'évapotranspiration (SPEI)	Pourcentage annuel de jours avec un niveau de sécheresse élevé	~25x25km	NEX-GDDP downscaled CMIP6

### Score par risque Scénarios Medium-High 2050s

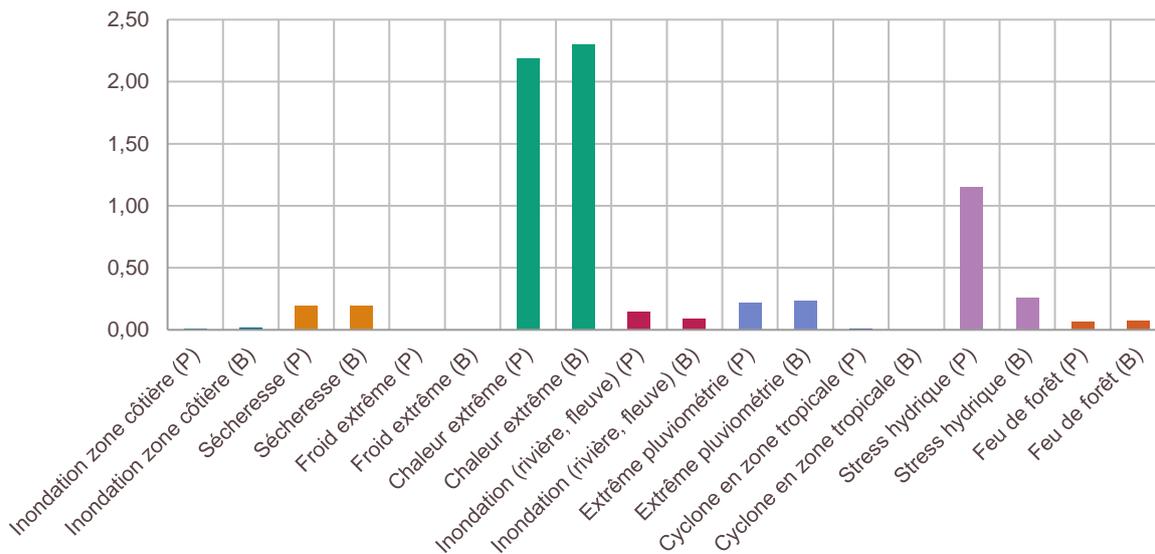
A Horizon 2050, les scores des scénarios de sécheresse, inondation, forte chaleur et stress hydrique sont les plus élevés chez KLESIA Prévoyance. S'agissant des risques physiques, le portefeuille présente à peu près la même sensibilité que le benchmark.



\*(P) Portefeuille, (B) Benchmark

### Impact financier par risque Scénarios Medium-High 2050s

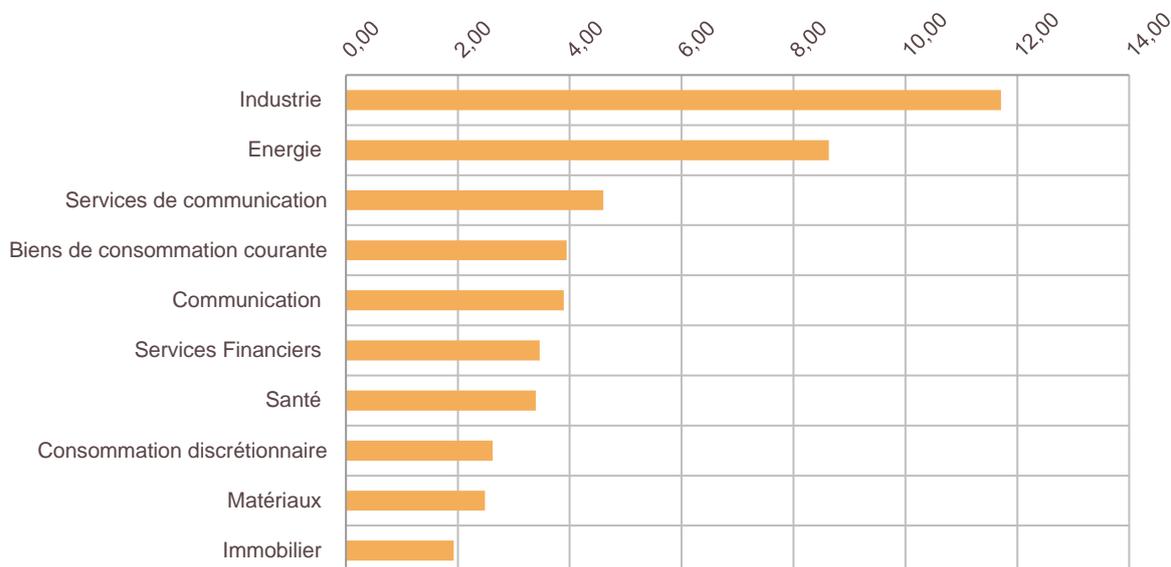
En fonction du Score évalué précédemment et de l'exposition au risque, un impact financier est évalué sur le portefeuille et le benchmark. Cet impact est plus significatif sur les scénarios de fortes chaleurs et de stress hydrique.



\*(P) Portefeuille, (B) Benchmark

### **Impact financier Composite en M€ Scénarios Medium-High 2050s**

Les pertes financières potentielles découlant des stress climatiques sur lesquelles KLESIA est exposé, impactent davantage les secteurs de l'énergie et des industries (via leur position géographique et/ou l'exposition des sites de production) que les secteurs type financiers ou technologie du portefeuille.



## **I CLASSEMENT SFDR**

Dans le cadre du Règlement Disclosure (SFDR) KLESIA Prévoyance a investi dans cinq fonds classés 8. Il s'agit notamment des fonds les plus récents dans lesquels KLESIA Prévoyance a investi pour un montant de 32 m€.

<b>Fonds</b>	<b>Classement SFDR</b>
ARDIAN REAL ESTATE FUND II SICAV-FIS	Article 8
AXA CORE EUROPE FUND SICAV-FIS A1	Article 8
NEXT ESTATE INCOME FUND III SICAV-FIS A	Article 8
FLE SICAV-FIS B	Article 8
NOBEL A SICAVSAS	Article 8

## ANNEXE 1 : FICHE DETAILLEE

### VALEUR DU PORTEFEUILLE



## 2 milliards d'euros

En termes de valeurs d'actifs, KLESIA Prévoyance est la principale institution de prévoyance du Groupe. Plus de 80 % de son portefeuille est composé de valeurs mobilières, le reste étant composé d'actifs immobiliers, de prêts et de titres de participations.

### NOTES ESG DES ENCOURS GERES

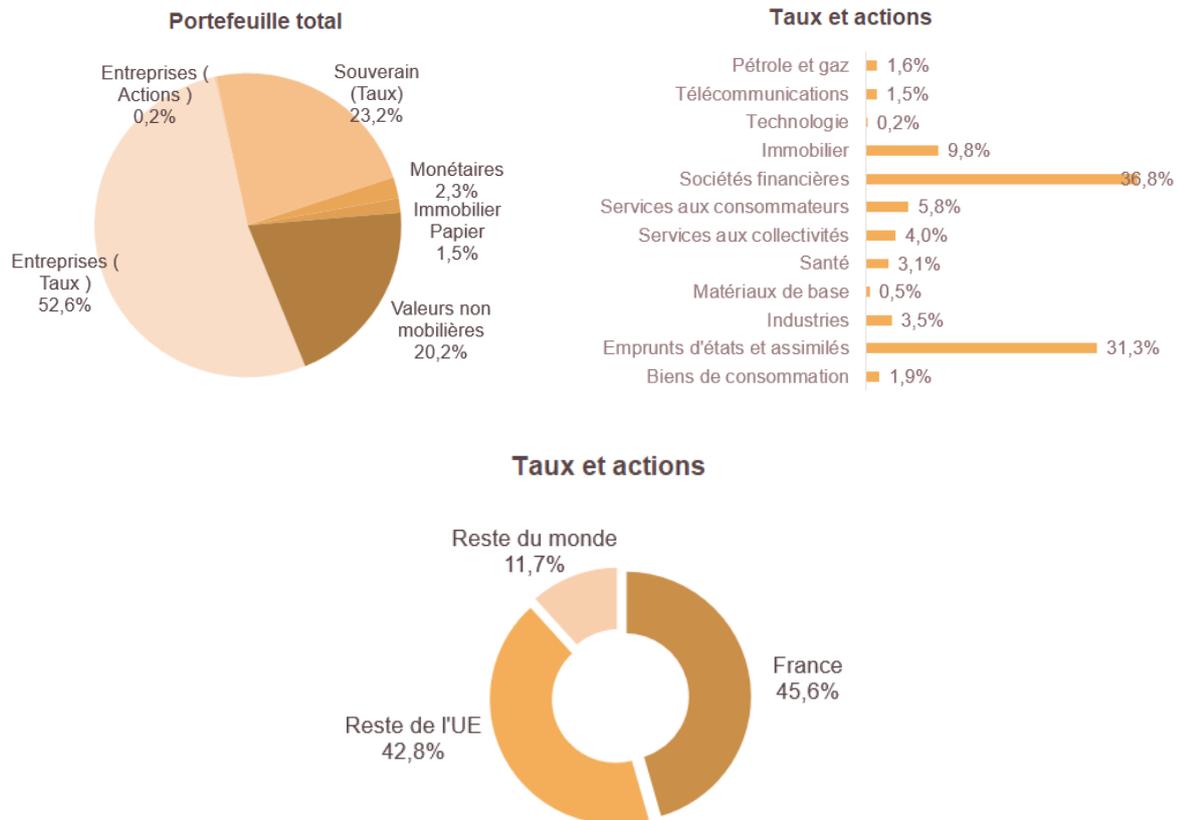


Score ESG  
58/100



Empreinte Carbone	
(% du portefeuille noté Empreinte Carbone 79%)	
<b>Intensité Empreinte Carbone au 31.12.2024</b>	
Klésia Prévoyance	47
Eurostoxx (Indice actions composé d'environ 300 valeurs des pays de la zone Euro)	137

### ENCOURS PAR CLASSES D'ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQUES



## ANNEXE 2 : CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATERIALITE

Thématique ESRS	Sous-thématique	IRO	Intitulé IRO	Activité concernée
<b>Climat</b>	Atténuation	<b>I-</b>	Impact négatif des émissions de GES du portefeuille sur le dérèglement climatique	Investissement
<b>Climat</b>	Atténuation	<b>I-</b>	Impact négatif des émissions de GES du fonctionnement propre sur le dérèglement climatique	Fonctionnement propre
<b>Climat</b>	Adaptation	<b>R</b>	Risque de solvabilité lié à la dépréciation des actifs détenus impactés par le dérèglement climatique (risque physique & de transition)	Investissement
<b>Climat</b>	Adaptation	<b>R</b>	Risque financier et réputationnel lié à une considération insuffisante des risques climatiques et de transition dans la tarification des polices	Assurance
<b>Spécifique</b>	Investissement responsable	<b>I-</b>	Impacts négatifs potentiels sur les enjeux ESG (hors climat) à travers les activités des entreprises dans lesquelles le Groupe investit	Investissement
<b>Effectifs Propres</b>	Conditions de travail	<b>I+</b>	Impact positif sur les effectifs lié à une bonne qualité du dialogue social	Fonctionnement propre
<b>Effectifs Propres</b>	Conditions de travail	<b>I+</b>	Impact positif sur les effectifs en raison du développement de leurs compétences	Fonctionnement propre

<b>Effectifs Propres</b>	Conditions de travail	<b>I+</b>	Impact positif sur les effectifs lié à des avantages et initiatives dépassant les exigences légales minimales	Fonctionnement propre
<b>Effectifs Propres</b>	Conditions de travail	<b>I-</b>	Impact négatif potentiel sur les travailleurs sur site en cas de non-respect des normes sociales par les prestataires du Groupe	Fonctionnement propre
<b>Effectifs Propres</b>	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	<b>I-</b>	Impact négatif potentiel sur les effectifs en cas d'inégalité de traitement ou d'un manque d'inclusion et diversité.	Fonctionnement propre
<b>Effectifs Propres</b>	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	<b>R</b>	Risque réputationnel et/ou juridique en cas de manque de représentativité dans les effectifs, le management & les organes de gouvernance	Fonctionnement propre
<b>Consommateurs &amp; utilisateurs finals</b>	Protection & Inclusion sociales	<b>I+</b>	Impact positif des activités du Groupe sur la protection & l'inclusion sociale de ses clients et la promotion des filières professionnelles	Assurance
<b>Consommateurs &amp; utilisateurs finals</b>	Protection & Inclusion sociales	<b>I-</b>	Impacts négatifs potentiels sur les clients en cas de mauvaise gestion des processus de KLESIA en matière d'interaction avec les clients	Assurance
<b>Consommateurs &amp; utilisateurs finals</b>	Protection & Inclusion sociales	<b>O</b>	Opportunité financière liée à l'accroissement des besoins en accompagnement (prestations, prévention, indemnisation, etc.)	Assurance
<b>Consommateurs &amp; utilisateurs finals</b>	Protection & Inclusion sociales	<b>R</b>	Risques en cas de mauvaise gestion des données personnelles ou des informations partagées	Fonctionnement propre

<b>Consommateurs &amp; utilisateurs finals</b>	Protection & Inclusion sociales	<b>I-</b>	Impact négatif potentiel sur les parties prenantes internes & externes en cas de mauvaise gestion des données personnelles & informations partagées	Fonctionnement propre
<b>Gouvernance</b>	Relations fournisseurs	<b>I-</b>	Impact négatif potentiel sur les fournisseurs / sous-traitants en cas d'une mauvaise gestion des relations commerciales	Fonctionnement propre
<b>Gouvernance</b>	Relations fournisseurs	<b>R</b>	Risque en cas de mauvaise gestion des relations fournisseurs / sous-traitants	Fonctionnement propre
<b>Gouvernance</b>	Ethique des affaires	<b>R</b>	Risque en cas de comportements non-éthiques ou de cas de corruption / fraude (interne & externe) confirmés	Fonctionnement propre
<b>Gouvernance</b>	Culture d'entreprise	<b>O</b>	Opportunité financière liée à la culture d'entreprise du Groupe	Fonctionnement propre
<b>Gouvernance</b>	Culture d'entreprise	<b>I+</b>	Impact positif de la culture d'entreprise sur ses parties prenantes internes, externes et sur l'environnement	Fonctionnement propre